

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00261

PROGRAMMATION DU CONTRAT VERT ET BLEU 2016-21 : REALISATION DE TRAVAUX DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES ET DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MIGHAUD FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECUEIL PREFECTURE
Le 16 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24423770-20201005-0202002610

DATE D'APPLICABILITE : 16 octobre 2020

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Catherine CHAPARD, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

PROGRAMMATION DU CONTRAT VERT ET BLEU 2016-21 : REALISATION DE TRAVAUX DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES ET DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA METROPOLE

Selon la Plateforme intergouvernementale de l'ONU (IPBES), « la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier ».

Afin de répondre à cet enjeu, Saint-Etienne Métropole affirme sa volonté de préserver les fonctionnalités écologiques et les qualités paysagères des réservoirs de biodiversité, mais aussi de restaurer les corridors biologiques identifiés et développer la nature en ville sur son territoire.

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole met en place depuis plusieurs années une stratégie de connaissance et d'intervention notamment au travers du Contrat vert et bleu (2016-2021). D'autres politiques publiques métropolitaines participent également à préserver ou restaurer les enjeux de trame verte et bleue sur notre territoire tels que le Programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC), le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), les Contrats de rivière, la démarche Zéro phyto... Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec les volets « Adaptation au changement climatique » et « Métropole exemplaire » participe également à cet élan.

I. Eléments de diagnostic

Les grandes entités naturelles du territoire

Les espaces agricoles et naturels, supports de biodiversité fonctionnelle, représentent 74 % du territoire de Saint-Etienne Métropole. Cinq grandes entités naturelles et paysagères structurent notre territoire. Elles concentrent à la fois des enjeux de continuité écologique et de préservation des milieux naturels. Chaque secteur rassemble des spécificités qui lui sont propres :

- Les versants nord-ouest du massif du Pilat se caractérisent par des espaces naturels d'intérêt écologique (boisements, prairies et landes) et des fonctionnalités encore préservées. Mais les axes de circulation ainsi que le développement urbain concentrés dans la vallée du Gier et de l'Ondaine isolent le massif,
- Les coteaux du Jarez ont un intérêt écologique de par les affluents boisés et la mosaïque de milieux agricoles, mais le développement urbain des dernières décennies limite les échanges entre les affluents et le long des versants. Les nombreux affluents du Gier, connus pour leurs inondations, boisés et accompagnés d'une mosaïque de milieux agricoles sont supports des continuités (Durèze, ruisseau des Arcs, Langonand...),

- Les coteaux sud-ouest des monts du Lyonnais se caractérisent par une mosaïque de milieux boisés et agricoles maillés par un réseau de haies. Certains espaces présentent toutefois une densité de haies assez faible, limitant la fonctionnalité des continuités,
- La plaine du Forez Sud se caractérise par des milieux alluviaux en bord de Loire et quelques milieux agricoles bordés de haies au sein de vastes espaces cultivés. Le réseau hydrographique (notamment la Coise, le Volvon et leurs affluents) est le support de déplacement de la faune terrestre. Le développement urbain laisse peu de place aux continuités écologiques entre les versants des monts du Lyonnais et la plaine de la Loire,
- Le plateau vallonné de St Maurice en Gourgois se caractérise par une mosaïque de milieux boisés et agricoles. Le réseau écologique est fonctionnel, lié à un réseau hydrographique chevelu (Bonson, Ecolèze et affluents),
- L'ouest stéphanois constitue une entité spécifique artificiellement découpée par les axes routiers et urbains de la vallée de l'Ondaine au sud et à l'est. La pression urbaine est importante et l'urbanisation se développe.

Outre ces espaces de versants, le territoire se trouve articulé autour de 4 vallées qui structurent la Trame Verte et Bleue (TVB) de l'agglomération : la proximité de la Loire, entre gorge et plaine, recèle une grande biodiversité et des espaces naturels encore préservés ; les 3 vallées du Gier, de l'Ondaine, du Furan ont été densément urbanisées et sont doublées d'infrastructures majeures (voie ferrée, autoroute, RN, RD).

Les connexions écologiques entre ces différentes entités naturelles sont relativement difficiles en raison des infrastructures et des conurbations urbaines associées. Seuls quelques secteurs stratégiques assurent ces points de liaison que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) mentionne comme secteurs à restaurer ou à préserver.

Les corridors écologiques réglementaires

Les corridors stratégiques d'enjeu régional permettant d'assurer les connexions écologiques entre les différentes entités naturelles du territoire sont :

- le corridor plateau du Bessy/Mont salson qui relie l'agglomération stéphanoise et les zones urbaines de la vallée de l'Ondaine et de Roche-la-Molière/Saint-Genest-Lerpt,
- le corridor de La Fouillouse et Saint-Priest-en-Jarez qui relie les monts du Lyonnais et l'ouest stéphanois/Andrézieux-Bouthéon et qui fait la jonction entre les monts du Lyonnais et la plaine du Forez, de part et d'autre de l'A72,
- le corridor Tartaras/Châteauneuf reliant les coteaux du Jarez et les versants du massif du Pilat séparés par l'A 47,
- le corridor Saint-Jean-Bonnefonds / Saint-Chamond reliant les coteaux du Jarez et les versants du massif du Pilat, séparés par l'A 47,
- le corridor Unieux/Gorges de la Loire reliant l'ouest stéphanois et les versants du massif du Pilat.

Les pressions subies par les continuités écologiques, et les solutions

Les pressions repérées sont de plusieurs types :

- Urbanisation : risques de conurbation entre deux espaces urbanisés, ou le long d'un axe routier ou par un étirement linéaire,
- Infrastructures : superposition d'infrastructures linéaires et étalement urbain en fond de vallée (Furan, Gier, Ondaine) avec des ouvrages de franchissement difficilement utilisables,
- Absence de milieux favorables aux déplacements de la faune (espaces cultivés en l'absence de réseau bocager).

II. Le plan d'actions métropolitain

Ce diagnostic a conduit à définir des objectifs déclinés en actions concrètes qui permettront de :

- conduire des actions de « transparence » des ouvrages existants ou futurs par la création de nouveaux ouvrages ou l'adaptation des ouvrages existants pour favoriser la traversée par la faune des infrastructures, et limiter l'accidentologie,
- éclairer les choix de protection ou d'adaptation de la TVB au regard des enjeux locaux, dans le cadre des réflexions et de l'élaboration des documents de planification,
- adapter la gestion et l'entretien des milieux existants et des axes de déplacements par la préservation des espaces agro-naturels et forestiers en concertation avec les propriétaires fonciers et/ou les exploitants agricoles. L'entretien des bords de rivières, des landes et des prairies permanentes fera également l'objet d'attentions particulières afin de favoriser la biodiversité et faciliter les continuités écologiques,
- recréer ou restaurer des milieux naturels supports de la fonctionnalité écologique. La qualité des réservoirs de biodiversité et la fonctionnalité des continuités écologiques seront améliorées par la mise en place de mesures de restauration de milieux. Ainsi, la plantation de haies ou la création/restauration de mares au sein des continuités identifiées comme dégradées en l'absence de milieux favorables seront réalisées prioritairement,
- améliorer la prise en compte de la TVB dans la conception des projets d'aménagement en secteur urbain ou périurbain. En l'absence de TVB existante, le projet pourrait aussi développer des espaces semi-naturels permettant d'accueillir une biodiversité ordinaire, ou encore relier les espaces agro-naturels périphériques.

Les actions du Contrat Vert et Bleu sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine

Le Contrat vert et bleu a été prolongé d'une année supplémentaire jusqu'à fin 2021. Les derniers dossiers de subvention pourront être déposés à la Région en décembre 2021 et les projets devront être achevés au 31 décembre 2023. Pour les fonds FEDER (DOMO 2014-2020) la fin d'éligibilité des dépenses sera au 30 juin 2022 avec des dépôts de subvention à faire au plus tard en décembre 2020.

Les actions restant à mener pour la Métropole (joint en annexe) sont de quatre natures différentes (pour un montant total d'environ 2,5 M € de dépenses avec 1,7 M € de recettes de subvention) :

- Etudes (évaluation du contrat),
- Animation (outils de sensibilisation, formation, pilotage),
- Urbanisme (PLUi, SIG, nature en ville...),
- Travaux (restauration mares, continuités écologiques, acquisitions foncières, végétalisation d'espaces publics...).

Elles vont notamment concerner les secteurs prioritaires :

- Mont Salson et Liaison agglomération stéphanoise,
- Vallées de l'Onzon/ Janon, du Gier, et de l'Ondaine,
- Roche-la-Molière /Saint-Genest-Lerpt (la Reine, la Réardière et Beaulieu),
- La Fouillouse Nord et Sud,
- Saint-Jean-Bonnefonds (Métrotech) et Saint-Chamond,
- Tartaras et Dargoire,
- La Talaudière (le Gabet, l'Onzon).

Il est proposé de poursuivre le plan d'action et, ainsi, de permettre de mobiliser les financements externes (Europe, Etat, Région).

Un plan de formation pour une culture commune

Cette dynamique engagée, reflet de la mobilisation de nombreux acteurs, a vocation à intégrer davantage les enjeux de biodiversité – Trame verte et bleue dans les politiques de développement et dans les pratiques de la collectivité.

Un plan de formation à destination des agents de Saint-Etienne Métropole et des communes puis de ses partenaires sera notamment conduit sur la période 2020-2022. Il permettra de décliner le niveau d'ambition de prise en compte de la biodiversité et la TVB dans les politiques publiques de la collectivité et concevoir une boîte à outils opérationnelle pour traduire ces objectifs très concrètement (charte TVB, cahiers de préconisations et référentiels par métiers à destination des services et des partenaires de la Métropole).

Dans le cadre de ce dispositif, un collectif régional composé de l'Agence France Biodiversité, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la DREAL et des 3 agences de l'eau, a ainsi reconnu Saint-Etienne Métropole comme Territoire Engagé pour la Nature (8 territoires reconnus sur la région).

En effet, cette politique en faveur de la biodiversité (thématique de la semaine du développement durable 2020) se mène aussi au travers de la réponse à des appels à manifestation d'intérêt ou labellisations diverses.

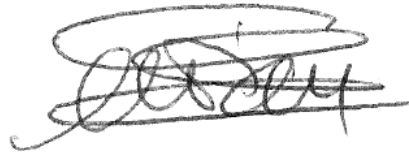
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **poursuit les actions de préservation ou de restauration des continuités écologiques du territoire, en mobilisant les financements alloués par le Contrat vert et bleu, auprès des fonds européens FEDER, nationaux et régionaux,**
- **maintient une veille foncière, et le cas échéant selon les enjeux écologiques repérés, conventionne ou acquiert des parcelles non bâties stratégiques,**
- **autorise Saint-Etienne Métropole à intervenir en maîtrise d'ouvrage déléguée pour conduire des actions de restauration ou conservation sur les secteurs prioritaires,**
- **poursuit la dynamique engagée via la candidature à toutes démarches favorables à une reconnaissance des enjeux et du travail accompli (labellisation), à la mobilisation de financements dédiés initiés par des programmes de l'Europe, de l'Etat (Ministère, Agence française de la biodiversité) et ses Agences, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou du Département de la Loire. A ce titre, une candidature à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité » a été déposée,**
- **encourage l'intégration de la biodiversité et les enjeux Trame Verte et Bleue dans les politiques publiques, les projets métropolitains et les pratiques des services, via le plan de formation dédié,**

- prend acte de la reconnaissance de Saint-Etienne Métropole au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en Auvergne-Rhône-Alpes » par l'Agence Française de la Biodiversité, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la DREAL et des trois agences de l'eau,
- les dépenses et recettes correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement et d'investissement des directions Développement Durable Energie, Rivières et Assainissement, Aménagement Construction Foncier, de 2020 à 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU